

— MANIFESTATIONS OCCASIONNELLES • 2026



RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION
ET DE TARIFICATION

MANIFESTATIONS AVEC FOND SONORE MUSICAL

TARIFS 2026 • POLYNÉSIE FRANÇAISE

— CHAMP D'APPLICATION

MANIFESTATIONS COMMERCIALES, RÉCRÉATIVES, CULTURELLES...

Le présent barème s'applique aux **manifestations commerciales, récréatives, culturelles, sportives, socioprofessionnelles, politiques...** diffusant un fond sonore musical.

— 1 · ENTRÉE GRATUITE

FORFAIT PAR JOUR

TARIF GÉNÉRAL
9 150 XPF
Forfait TTC par jour de manifestation

Applicable à toute manifestation à **entrée libre** intégrant un fond sonore musical : commerciales, récréatives, culturelles, sportives, socioprofessionnelles, politiques...

— 2 · ENTRÉE PAYANTE

BARÈME PAR CAPACITÉ D'ACCUEIL

CAPACITÉ DE L'ENCEINTE OU FRÉQUENTATION (ANTÉRIEURE OU ATTENDUE) TARIF GÉNÉRAL	
CAPACITÉ / FRÉQUENTATION	FORFAIT TTC PAR MANIFESTATION
Jusqu'à 3 000 spectateurs	12 480 XPF
Jusqu'à 10 000 spectateurs	18 720 XPF
Jusqu'à 50 000 spectateurs	29 950 XPF
Jusqu'à 100 000 spectateurs	49 920 XPF
Au-delà de 100 000, par tranche de 25 000	16 640 XPF



Les forfaits ci-dessus sont communiqués à titre indicatif pour un **prix de titre d'accès allant jusqu'à 2 300 XPF**. Ils doivent faire l'objet d'une **majoration proportionnelle** pour les prix d'entrée supérieurs.

— SONORISATION DE STAND · SONORISATION DE RUES

MONTANT DES DROITS

TARIF GÉNÉRAL

9 150 XPF

Forfait TTC par jour

Applicable à la **sonorisation de stand** et à la **sonorisation de rues**, sur la base d'un forfait journalier unique.

— AJUSTEMENTS TARIFAIRES

RÉDUCTIONS APPLICABLES

Les réductions ci-dessous s'appliquent aux deux barèmes (manifestations & sonorisation de stand / de rues). Elles sont **conditionnées à la déclaration préalable** de la manifestation.

-20 %

DÉCLARATION PRÉALABLE

Réduction accordée en cas de déclaration préalable de la séance.

-12,5 %

ÉDUCATION POPULAIRE

Associations d'éducation populaire ou réduction protocolaire.

-5 %

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Associations à but d'intérêt général.



Réductions non cumulables. Elles sont conditionnées à la déclaration préalable de la manifestation.



IMPORTANT · DOCUMENTS NÉCESSAIRES

À défaut de remise des documents nécessaires au calcul des droits d'auteur, **des droits provisionnels seront facturés**. Leur montant est calculé sur la base des éléments relatifs aux recettes et/ou dépenses dont la SACEM a pu avoir connaissance ou, à défaut, sera égal à **dix fois le montant du forfait de base** mentionné dans nos règles générales d'autorisation et de tarification.

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE